

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
	Nom et Prénom :
ou	Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil départemental de l'Aisne
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nicolas FRICOTEAUX
	Adresse : N° 2 Rue Paul DOUMER
	Commune LAON
	Code postal 02 013
	Nature des activités : Collectivité Territoriale

	Qualification : Président du Conseil départemental

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	Impactés : 5 nids naturels entiers et 1 nids naturels endommagés Total : 6 nids Se référer au dossier joint.
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : reconstruction de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) d'HIRSON pour raison d'inadaptation des bâtiments accueillant les équipes et de vétustés, puis destruction des bâtiments pour des raisons de sécurité car ils sont déjà en partie démontés et des désordres structurels sont maintenant présents.			
.....			
.....			
.....			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE

DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **La destruction aura lieu en l'absence des oiseaux entre le 15 septembre 2022 et le 31 mars 2023**

Altération Préciser :

Destruction Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Christophe ANANIE, responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental de l'Aisne**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **entre le 15 septembre 2022 et le 31 mars 2023**.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Hauts de France**.....

Départements : **Aisne**.....

Canton : **Hirson**.....

Communes : **HIRSON**.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : **se conférer au dossier joint**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **.1/ Pose de 18 nids artificiels**.....

2/ Pose de 8 liserés adaptés à la reconstruction naturelle.....

3/ Installation d'un bac à boue.....

4/ Pose de planchettes pour récolter les fientes.....

5/ Sensibilisation des usagers et déploiement de la gestion différenciée des espaces verts.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Il existe une expérience concluante d'installation de nids**

artificiels au niveau du pôle emploi d'HIRSON où huit nids artificiels ont été installés et sont occupés. Se référer au dossier joint

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **L'UTAS d'HIRSON et le service Bâtiment sont accompagnés par le responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil départemental pour évaluer la mise en œuvre des mesures et la nidification de la population d'Hirondelle de Fenêtre. Cf le dossier joint**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à **LAON**.....
le **/08/2022**.....
Votre signature